



L'arrêt Van Gend en Loos du 5 février 1963

Commentaire d'arrêt publié le **18/12/2025**, vu **118 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Par Maxime Bizeau, Avocat de formation, diplômé de l'école d'avocats du Barreau de Paris

L'arrêt Van Gend en Loos est un arrêt rendu par la Cour de justice des Communautés européennes (aujourd'hui appelée Cour de justice de l'Union européenne) le 5 février 1963. Cet arrêt est, au même titre que l'[arrêt Costa contre Enel du 15 juillet 1964](#), un arrêt fondateur du droit de l'Union Européenne en ce qu'il a consacré le principe de l'effet direct du droit de l'Union européenne.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://fiches-droit.com/arret-van-gend-en-loos>